

Image not found or type unknown



MODIFIER LA GERANCE D'UNE SARL

Par **bouboune79**, le **03/06/2015** à **10:56**

Bonjour,

Nous sommes 3 associés à avoir créés une SARL. A ce jour les parts sont déterminées comme suite :

- M. D 50 %
- M. T 30 %
- MME C 20 %

M. T et MME C sont pacsés.

Messieurs D et T sont gérants.

Aujourd'hui, nous souhaiterions que seuls M. T soit gérant et M. D et MME C salariés.

Cela est-il possible et si oui comment devons-nous procéder ?

Merci d'avance pour vos réponses.